

INITIATIVE DE L'AFRIQUE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Termes de référence du directeur de l'Unité Indépendante de Mise en œuvre de l'AREI

Introduction

L'Initiative de l'Afrique sur les Energies Renouvelables (AREI) est un effort transformationnel, dirigé par l'Afrique, visant à exploiter le vaste potentiel d'énergies renouvelables du continent pour un accès universel à l'énergie et un développement durable. Sous le mandat de l'Union Africaine, l'AREI devrait atteindre au moins 300 gigawatts (GW) de capacité de production nouvelle et additionnelle d'énergies renouvelables d'ici 2030, avec une production initiale de 10 GW d'ici 2020.

L'AREI constitue un cadre destiné à fournir une orientation et une coordination à travers les institutions et tous les pays africains pour faciliter l'action en lien avec les objectifs de l'AREI et assurer l'addition de nouvelles activités et de soutien à celles existantes. L'AREI aborde les défis interdépendants aux niveaux national, continental et mondial, y compris ceux liés au développement inclusif, l'accès à l'énergie et au changement climatique. Au cœur de l'AREI, il s'agit de développer et de promouvoir une vision des systèmes d'énergies renouvelables distribués et centrés sur le développement humain, qui vise à influencer tous les acteurs pertinents sur le continent.

L'Unité Indépendante de Mise en œuvre (IDU) de l'AREI travaillera sur les tâches qui lui sont assignées par le Conseil d'administration de l'AREI pour soutenir la mise en œuvre globale du plan d'action de l'AREI. L'Unité Indépendante de Mise en œuvre (IDU) sera entièrement responsable devant le Conseil d'administration de l'AREI conformément à l'Instrument de gouvernance de l'AREI, qui garantit son indépendance et son leadership africain.

Le Directeur de l'Unité Indépendante de Mise en œuvre (IDU) de l'AREI (ci-après « le Directeur ») sera nommé, après un processus compétitif et transparent, par le conseil d'administration de l'AREI à la suite d'un processus de recrutement devant être approuvé par le conseil d'administration de l'AREI.

Le Directeur poursuivra un processus de recrutement compétitif et transparent dans le recrutement du personnel et des consultants, conformément à l'organigramme, au programme de travail, et au budget, approuvés de l'AREI.

Le Directeur mettra en œuvre les activités sur l'AREI conformément au plan de travail et au budget de l'AREI approuvés par le Conseil, à l'Instrument de gouvernance de l'AREI et aux règles applicables de la Banque Africaine de Développement (BAD) en tant qu'hôte de l'IDU et fiduciaire des fonds de l'AREI.

Le Directeur rendra compte directement au Conseil d'Administration de l'AREI sur toutes les questions de fonds et à l'hôte de l'IDU (le Président de la BAD ou à un Vice-Président désigné par le Président de la BAD) sur les questions administratives.

Responsabilités du directeur

Le Directeur de l'Unité Indépendante de Mise en œuvre (IDU) devra assumer les responsabilités et les fonctions suivantes:

Responsabilités stratégiques:

- Exprimer clairement la vision de l'AREI aux parties prenantes internes et externes;
- Contribuer au développement et à la mise en œuvre de l'orientation stratégique de l'AREI;
- Surveiller et superviser les préparatifs du programme annuel de travail de l'AREI;
- Diriger, suivre, évaluer et rapporter les progrès par rapport au programme de travail de l'AREI, au cadre de travail et au plan d'action de l'AREI.

Relations externes

- Faciliter les relations de travail avec les parties prenantes et les partenaires internationaux en relation avec l'initiative;
- Veiller à ce que l'AREI ait un profil approprié dans le débat sur le développement compatible avec le climat et sur les énergies renouvelables, à travers sa présence à des événements clés, le réseautage et les publications; et
- Proposer, explorer et impliquer l'AREI dans des partenariats stratégiques avec les gouvernements africains et non-africains, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales, le secteur privé, les ONG et la société civile, au Nord comme au Sud.

Responsabilités organisationnelles:

- Diriger une unité de gestion indépendante, flexible et évolutive, qui peut gérer efficacement les tâches pour l'AREI tel que décrit dans le plan de travail de l'IDU ;
- Identifier les besoins et recruter l'expertise requise à court et à long terme pour exécuter conformément au plan de travail, y compris des membres de l'IDU intérimaire pour assurer la continuité;
- Motiver, gérer et encadrer l'équipe de l'Unité Indépendante de Mise en œuvre (IDU) de l'AREI ;
- Gérer la performance financière par rapport aux budgets et aux plans; et
- S'assurer que les rapports sont effectués conformément aux normes requises.

Les responsabilités en ce qui concerne l'interaction avec d'autres entités de l'AREI

- Interagir étroitement avec le Président du conseil d'administration et veiller à ce que l'IDU serve de secrétariat au conseil d'administration.
- Travailler en étroite collaboration avec le Comité Technique de l'AREI (TC), en particulier son président et participer aux réunions du TC;
- Travailler en étroite collaboration avec l'Administrateur de l'AREI à l'élaboration des modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du Fonds fiduciaire de l'AREI;

Responsabilités générales en relation avec les opérations de l'AREI / Plan d'action

- Fournir des directives et des orientations pour la planification, le développement et la mise en œuvre de toutes les activités de l'IDU conformément au cadre de l'AREI, au plan d'action et aux plans de travail actuels et aux neuf domaines d'activités de l'AREI, à savoir cartographie; politique, cadres réglementaires et de soutien; mobilisation des capacités et de renforcement; financement ;développement et soutien des projets; évaluation technologique et garanties; engagement multipartite; contexte plus large; et communications et sensibilisation;
- Promouvoir des synergies avec les initiatives existantes aux niveaux national, sous régional et régional et coordonner la collaboration sur les questions de fond avec les institutions africaines et internationales;

Tâches dans tous les domaines de travail:

- Guider et soutenir la planification et l'organisation de conférences, de réunions et d'ateliers liés au travail de l'AREI;
- Assurer le développement et la mise en œuvre de sauvegardes sociales et environnementales
- Fournir des orientations et des conseils sur la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, de production, de gestion, de mise en réseau et de diffusion des connaissances, conformément au Cadre de l'AREI; et
- Assurer un matériel de communication facilement accessible et à jour sur les progrès d'AREI.

Qualifications du Directeur

Le Directeur de l'Unité Indépendante de Mise en œuvre (IDU) devrait:

- Être un citoyen d'un pays africain ayant des qualités bien établies en termes d'affirmation de l'appropriation et de l'indépendance africaine.
- Être un professionnel de haut niveau et reconnu dans les domaines de la politique d'énergie renouvelable, du développement et du changement climatique;
- Avoir au moins 10 ans d'expériences de travail et de solides compétences techniques / scientifiques en énergie, développement et changement climatique, avec un minimum de 5 années d'expériences professionnelles dans le secteur de l'énergie et en particulier dans le domaine des énergies renouvelables;
- Avoir des antécédents solides et bien documentés en matière de promotion d'un développement équitable et centré sur le développement humain;
- Avoir des réseaux personnels bien établis entre les secteurs et les niveaux, tant en Afrique qu'à l'étranger;
- Avoir une expérience bien documentée des principales organisations, y compris l'établissement ou la construction de nouvelles institutions;
- Avoir d'excellentes références en tant que directeur d'équipe et organisateur de lieux de travail qui fonctionnent bien; et
- Avoir une expérience pertinente de l'interaction avec les parties prenantes non gouvernementales, y compris la société civile.
- Une expérience multisectorielle incluant le secteur privé et notamment dans le domaine de l'énergie est considérée comme un atout.

Durée du contrat:

Le Directeur sera recruté sur un contrat de trois ans avec une période probatoire d'un an après laquelle une évaluation sera effectuée. Si les deux parties sont satisfaites, le Directeur continuera pour la période restante, avec une possibilité de prolongation.

Rémunération / niveau du directeur

Le Directeur sera nommé à un niveau équivalent au niveau de Directeur dans le système de la BAD en tant qu'institution hôte de l'IDU. La rémunération sera payée en fonction des qualifications du Directeur et de la grille salariale de la BAD.